

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} décembre 2016

Étaient présents :

Alice AMELIN - Jean-Paul BARITAUT - Myriam BELLOC - Sandra BOUSQUET - Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Aude DELPEYROU - Gaëlle DELPRAT - Stéphane DENOYELLE - Francis DUSSILLOLS - Paulette LAPRIE - Yvon MARTIN - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

Secrétaire de séance : Sandra BOUSQUET.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 3 novembre 2016 avec une modification du paragraphe sur le logement communal 21 rue de la Mane.

ASSAINISSEMENT

Francis DUSSILLOLS informe le conseil que l'amendement proposé pour réduire la fusion des syndicats eau-assainissement du sud Gironde à 2 syndicats et sans l'assainissement collectif, n'a plus de majorité aux seins des élus et donc ne va pas être retenu ni présenté. Il rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré sur cette question lors de sa dernière réunion et adopté une motion.

PROTOCOLE DE RETRAIT DES COMMUNES MEMBRES DE LA CDC DES COTEAUX MACARIENS

La volonté des élus de la CDC des Coteaux Macariens que la fin de l'EPCI au 31 décembre 2016 se passe pour le mieux et à l'amiable a permis de rédiger un protocole d'accord sur les modalités de retrait. Ce protocole fixe le sort des immeubles, des biens, de l'actif et du passif ainsi que du personnel de la CDC à compter du 1er janvier 2017, en accord avec les 3 CDC qui intègrent des communes (Sud Gironde, Sauveterrois, Réolais en Sud Gironde), sauf un agent contractuel jusqu'en avril 2017 qui devra être licencié. Ces modalités rendent « transparente » cette disparition pour les usagers des services puisqu'une entente entre ces 3 CDC permet de maintenir leur accès à tous les habitants de l'ancien territoire bien que certains détails restent à régler mais « à la marge ». Le Conseil approuve le contenu de ce protocole et autorise le Maire à le signer.

DÉCISIONS MODIFICATIVES DES BUDGETS 2016

Les 3 budgets sont impactés pour les raisons suivantes :

✓ Service assainissement : afin de payer les frais d'expertise de l'action judiciaire (4.432,44 €) et un léger dépassement sur les intérêts d'emprunt, il convient de renforcer les crédits de fonctionnement de 4.102 €. Le budget n'ayant pour seule ressource de fonctionnement que la surtaxe et celle-ci ne suffisant pas, la Commune versera exceptionnellement en 2016 une subvention d'équilibre de 4.102 €.

- ✓ Commune : pour les même raisons les dépenses de fonctionnement sont impactées de la même somme.
- ✓ Chaufferie bois : afin de payer les frais de dossier des emprunts contractés et faire face à certaines dépenses de fonctionnement non prévues, il faut transférer des crédits entre articles de la section de fonctionnement.

dépenses		recettes				
assainissement : section de fonctionnement						
chap.022	-222.32€	art.774	4 102.00 €			
art. 6227	4 432.44 €					
art. 6743	-210.12 €					
art. 6611	102.00 €					
commune : section de fonctionnement						
art. 6068	-4 102.00 €		néant			
art. 657364	4 102.00 €					
commune : section d'investissement						
art. 1641	100.00 €		néant			
chap.020	-100.00 €					
chaufferie bois : section de fonctionnement						
chap.022	-2 500.00 €					
art.6061	4 250.00 €		néant			
art.61521	-2 000.00 €					
art.6615	250.00 €					

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE GAZ ET ÉLECTRICITÉ COORDONNÉ PAR LE SDEEG (syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde)

La Commune est adhérente depuis quelques années au groupement d'achat d'énergie initié par les syndicats départementaux d'énergie d'Aquitaine. Ce groupement permet une mise en concurrence plus large sur les commandes importantes et donc d'obtenir des tarifs intéressants. Le Conseil décide de poursuivre cette adhésion pour la période 2018/2019 et autorise le Maire à signer tout document y afférent.

LIGNE DE TRÉSORERIE AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE

La ligne de trésorerie contracté en juillet 2016 pour 6 mois et destinée à faire face aux dépenses du réseau du Graveyron avant de toucher la subvention, doit être renouvelée pour le 1er semestre 2017. La Caisse d'Epargne maintient les mêmes conditions soit EONIA (actuellement négatif) + 1,30 %. Le Conseil autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

CONTRAT DE CHAUFFAGE

Les 4 équipements communaux non desservis par la chaufferie bois disposent de chaudière gaz actuellement entretenues et garanties par la société G-TEC. La

technicité du suivi et les astreintes nécessaires pour faire face aux aléas du week end ont amené la Commission Patrimoine à proposer de renouveler ce contrat pour une durée de 5 ans avec des tarifs prenant en compte le changement du chauffage du Mille Club au titre de la garantie. Le contrat que le Conseil autorise le Maire à signer se présente donc ainsi :

bâtiments	P2		P3 avec restitution	
	HT	TTC	HT	TTC
salle des fêtes	568.91 €	682.69€	491.40 €	589.68 €
restaurant scolaire	574.76€	689.71 €	131.63 €	157.96 €
Mille Clubs	468.68 €	562.42 €	893.56 €	1 072.27 €
stade	524.71 €	629.65 €	491.40 €	589.68 €
total annuel	2 137.06 €	2 564.47 €	2 007.99 €	2 409.59 €

SERVICE CIVIQUE

Aude DELPEYROU rappelle au Conseil l'agrément donné à la Commune de prendre un jeune en service civique pour la mise en place de l'agenda 21. Aujourd'hui une étudiante en Master 2 développement durable est intéressée par ce travail qui correspond à ses objectifs et ses compétences. Le Conseil autorise donc le Maire à signer son contrat de 6 mois à compter du 1er janvier 2017 pour 24 h par semaine et une indemnité mensuelle de 110 €.

<u>LAPETITEMÉDIATHÈQUE</u>

Jean-Paul BARITAUT fait un compte rendu au Conseil de la récente réunion des bénévoles qui animent lapetitemédiathèque. Les demandes budgétaires formulées seront examinées dans le cadre du budget par la Commission des finances en sachant que les animations pourraient être prises en charge par le budget du label pour le centenaire de la 1ère guerre mondiale en cas d'acceptation du dossier de candidature déposé. Dans le cadre de la commémoration des attentats de Charlie Hebdo l'initiative d'une « nuit de la lecture » le 14 janvier prochain sera relayée par lapetitemédiathèque mais pour l'instant en journée sauf si de nouveaux bénévoles souhaitent s'impliquer. Cette manifestation revêt une force symbolique et politique dans laquelle les élus doivent s'impliquer fortement.

COMITÉ DE PILOTAGE DES RYTHMES SCOLAIRES

Gaëlle DELPRAT fait un compte rendu de la réunion du dernier COPIL et informe le Conseil que le PEDT, base des nouveaux rythmes scolaires, doit être renouvelé pour la rentrée de septembre 2017. Une nouvelle réunion du COPIL est donc programmée pour janvier et permettra de réexaminer l'organisation des TAPS. Le Conseil mandate Gaëlle DELPRAT pour discuter avec AVL à qui a été confiée cette organisation afin de travailler à améliorer le taux d'encadrement des enfants pour trouver des sources d'économies, le service offert 3h par semaine restant gratuit.

CHANTIER CONCORDIA

Le Maire présente cette association nationale et internationale créée en 1950 et dont le but est de mettre en contact des jeunes de tous les pays sur une base de solidarité, de partage et de paix. Elle crée des lieux d'expérimentation et d'éducation populaire à partir de la mutualisation des idées et des savoirs de chacun. Ainsi elle organise des chantiers de réhabilitation et valorisation du patrimoine sur la base d'une philosophie conforme aux valeurs défendues par le Conseil. C'est pourquoi une proposition de chantier pour les lavoirs et la halte nautique, selon le résultat de l'action engagée auprès de VNF, pourrait être organisée à St Pierre d'Aurillac. Le groupe de 13 jeunes encadrés par un éducateur et par un technicien pourrait être accueilli et recevoir d'autres jeunes de St Pierre d'Aurillac, pour un chantier de 3 semaines avec hébergement en tentes et mise à disposition d'un local (stade ?). Ce projet estimé à 10.522 € comprend une participation communale de 4.937 €. La Commission Patrimoine y réfléchira pour faire une proposition dans le cadre du budget 2017 mais la réponse doit être donnée à Concordia avant fin mars pour que l'association ait le temps d'aller chercher d'autres financement et en particulier les subventions.

REPAS DES AINÉS

Jean CORBANÈSE résume les démarches des élus auprès des traiteurs et reçoit carte blanche du Conseil pour l'organisation sur les mêmes bases qu'en 2015.

SYNDICATS

Philippe DELIGNE rend compte au conseil des réunions auxquelles il a participé :

- ✓ SICTOM: il s'est abstenu sur les tarifs votés pour 2017 estimant que l'augmentation proposée a priori de 3 à 4% n'était pas justifiée, le résultat des négociations pour le traitement n'étant pas encore connu.
- ✓ SISS: ce syndicat est toujours fortement endetté à la suite d'un renouvellement massif de cars en 2013 ces derniers devant être "âgés" de moins de 15 ans pour pouvoir transporter les jeunes collégiens et lycéens; suite à la mise en place d'une gestion rigoureuse l'endettement diminue progressivement avec un résultat sur l'exercice positif pour la deuxième année consécutive. Le SISS vient de se doter d'un bus "grand tourisme" pour améliorer son offre en tant qu'organisateur de voyages et donc contribuer à une meilleure santé financière du syndicat.

SÉANCE DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le Bureau des Maires de la CDC du Réolais en Sud Gironde se réunit tous les premiers jeudis de chaque mois c'est-à-dire les jours prévus pour les conseils municipaux. Il est proposé de repousser ces derniers au 2ème jeudi de chaque mois. Décision modifiée par le bureau municipal qui a suivi : les conseils se tiendront les premiers mardis de chaque mois et les bureaux les jeudis de 18h30 à 20h.